

Risque de feu de forêt sur Le Castellard-Mélan

 Commune recherchée : 04380, Le Castellard-Mélan

 Sur la commune : **EXISTANT**

[← Retour à la liste des risques](#)

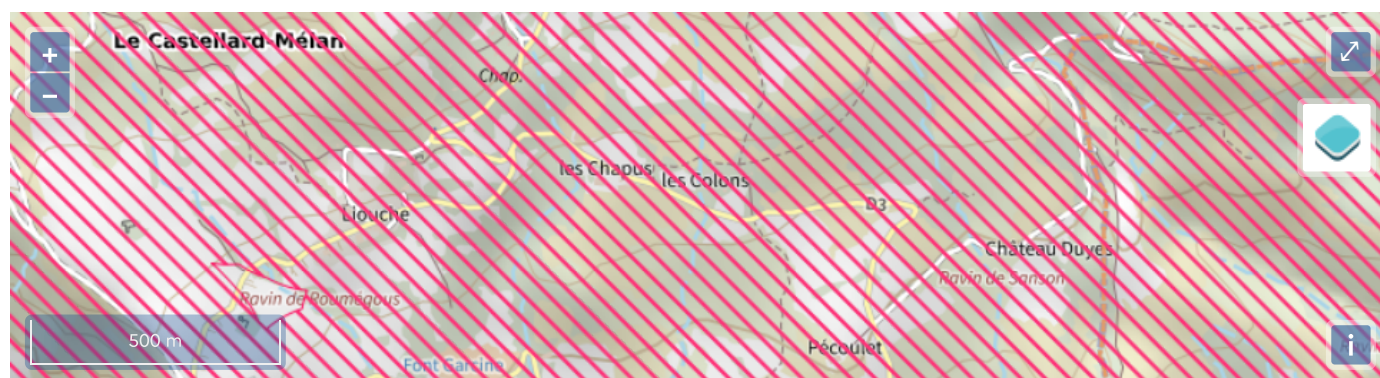
Définition du risque

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé.

On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.

[En apprendre plus sur le risque Feu de forêt](#)

Périmètre des servitudes d'utilité publique et des zones d'obligation légale de débroussaillage



Légende :



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique



Zonage informatif des obligations légales de débroussaillage

Informations détaillées



OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillage (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la [page dédiée aux OLD sur Géorisques](#), le site jedebranchage.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la [fiche informative sur les obligations de débroussaillage](#).



DDRM : DDRM04

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Feu de forêt